



MAIRIE DE PLUMAUGAT

INFORMATIONS
SERVICES PERISCOLAIRES
et EXTRA-SCOLAIRES

RESTAURATION SCOLAIRE

GARDERIE

ALSH Mercredi

ALSH Petites vacances

Accueil périscolaire
7 Lot. des Châtaigniers
PLUMAUGAT

Contacts utiles :

Tél. Accueil périscolaire : 02.96.83.19.07

Tél. Mairie : 02.96.83.12.31

Email : periscolaire@plumaugat.fr

Equipe de direction et d'animation :
Warren LESGO et Muriel GREGOIRE

La fiche de renseignements est obligatoire
pour tous les enfants fréquentant l'école.

Toutes les familles peuvent avoir besoin d'un de ces services,
pour dépannage, urgences...

Cette fiche doit être dûment complétée et signée,
et retournée en mairie.

SERVICES PERISCOLAIRES

	7h30-8h40	8h45-12h	12h-13h30	13h30-16h30	16h30-19h00
LUNDI	Garderie	École	Repas	École	Garderie
MARDI	Garderie	École	Repas	École	Garderie
MERCREDI	7h30		A.L.S.H.		18h30
JEUDI	Garderie	École	Repas	École	Garderie
VENDREDI	Garderie	École	Repas	École	Garderie

GARDERIE

Fonctionnement :

Horaires :

Matin : 7h30 à 8h40 / Soir : 16h30 à 19h00.

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents à l'entrée de la garderie, et confiés à un animateur.

Le matin, les enfants sont accompagnés à l'école à 8h40 par le personnel.

Le soir, les animateurs accueillent les enfants non récupérés par leurs parents à la sortie de l'école.

Un goûter est servi puis les enfants disposent des jeux, et de la cour pour vaquer à leurs occupations. Ils peuvent également faire leurs devoirs en autonomie.

Une aide aux devoirs encadrée par des bénévoles sera proposée une fois par semaine aux enfants fréquentant la garderie.

Retard :

En cas de retard, prévenez dès que vous le pouvez en téléphonant à la garderie.

Une pénalité de 5€ sera appliquée pour tout départ après 19h sans en avoir averti le personnel.

Inscriptions :

Matin : il n'y a pas d'inscription : les arrivées se font en fonction des besoins de chacun, sur les plages d'ouverture de la garderie.

Soir : inscription auprès des institutrices le jour même.

Tarifs :

- Droit d'entrée : 2€/mois/famille - 2^{ème} et 3^{ème} enfant : 0.62€ la ½ heure

- 1^{er} enfant : 0.82€ la ½ heure - Pénalité de retard : 5.00€

RESTAURATION SCOLAIRE

Fonctionnement :

Les repas sont confectionnés par Convivio Montauban, et livrés en liaison chaude au restaurant scolaire. Des repas avec au moins 50% de produits de certifiés (AOP/AOC/écolabel ...), dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique, ainsi que des repas sans viande, seront servis aux enfants à la cantine.

Horaires :

Echelonnement du service par classe de 12h à 13h30.

Règlement :

Un règlement est mis en place par le personnel, et devra être respecté par les enfants.

Une serviette de table marquée au nom de l'enfant est obligatoire pour les maternels (avec élastique), et recommandée pour les primaires. Les traitements médicaux ne seront pas administrés au restaurant scolaire. Veillez à prendre les dispositions nécessaires.

Inscriptions :

Au jour le jour, le matin auprès des institutrices.

En cas de désistement après la commande du repas, celui-ci sera facturé à la famille (sauf en cas de maladie).

Menu

Le menu est affiché à l'école, à la cantine, et sur le site internet de la commune.

Tarif :

3.30€ le repas

ALSH Mercredi

Fonctionnement :

L'Accueil de Loisirs fonctionne le mercredi toute la journée, dans les locaux périscolaires. Des activités pour les enfants de 3 à 12 ans y sont proposées, adaptées au rythme de chaque enfant. Il est possible de s'inscrire à la journée, ou à la demi-journée avec repas (matin ou après-midi).

Horaires :

Journée entière : de 7h30 à **18h30**

Demi-journée matin : de 7h30 à 13h30 / après-midi : de 12h00 à **18h30**

Capacité d'accueil maximale : 24 enfants

Inscriptions :

Un programme vous sera remis pour chaque période, ainsi qu'une feuille d'inscription prévisionnelle à nous retourner (disponible également sur le site internet de la commune).

En cas de changement de planning ou d'inscription tardive, merci de prévenir avant le vendredi 18h pour le mercredi suivant.

Toute inscription non annulée dans les délais sera facturée.

Tarifs :

La tarification modulée en fonction des ressources des familles est imposée désormais par la CAF pour l'ALSH. Afin d'appliquer le tarif correspondant à votre situation, il vous faut fournir une attestation de votre quotient familial. A défaut le tarif maximum sera appliqué.

Voici les tarifs (repas inclus) selon votre quotient familial CAF:

QF	Tarif demi-journée	Tarif journée entière
< 600 €	3.46 €	6.46 €
Entre 600 et 808 €	6.50 €	9.50 €
Entre 809 et 1017 €	8.50 €	11.50 €
Entre 1018 et 1393 €	10.00 €	13.00 €
>1393 €	11.00 €	14.00 €



SERVICE EXTRA-SCOLAIRE

ALSH Petites Vacances

Fonctionnement :

L'Accueil de Loisirs des petites vacances fonctionne dans les locaux périscolaires la première semaine de toutes les petites vacances, hors vacances de Noël. Des activités pour les enfants de 3 à 12 ans y sont proposées, adaptées au rythme de chaque enfant.

L'inscription se fait à la journée, et pour un minimum de 2 jours.

Horaires : de 7h30 à 18h30

Capacité d'accueil maximale : 20 enfants

Inscriptions :

Un programme vous sera remis pour chaque vacances, ainsi qu'une feuille d'inscription à nous retourner (disponible également sur le site internet de la commune). Les délais d'inscription y seront indiqués

En cas de changement de planning, merci de prévenir avant le vendredi 18h précédant les vacances.

Toute inscription non annulée dans les délais sera facturée.

Tarifs :

La tarification modulée en fonction des ressources des familles est imposée désormais par la CAF pour l'ALSH. Afin d'appliquer le tarif correspondant à votre situation, il vous faut fournir une attestation de votre quotient familial. A défaut le tarif maximum sera appliqué.

Voici les tarifs (repas inclus) selon votre quotient familial CAF:

QF	Tarif journée entière
< 600 €	6.46 €
Entre 600 et 808 €	9.50 €
Entre 809 et 1017 €	11.50 €
Entre 1018 et 1393 €	13.00 €
>1393 €	14.00 €



DOCUMENTS A FOURNIR

	Fiche de renseignements	Attestation d'assurance extrascolaire	Fiche sanitaire	Copie des vaccins	Feuille d'inscription par période	Attestation QF (CAF ou MSA)
Restauration scolaire						
Garderie						
ALSH mercredi						
ALSH petites vacances						

Un seul exemplaire de chaque document est à fournir, même pour les enfants fréquentant plusieurs services.

FACTURATION

- Vous recevrez une facture mensuelle, récapitulative des services utilisés (restauration scolaire et garderie), et une facture par période pour les ALSH.
- Le règlement peut se faire par chèque, adressé au Centre d'Encaissement des Finances Publiques (enveloppe fournie), ou par prélèvement (RIB et autorisation de prélèvement à fournir, voir en mairie).
- Les chèques CESU sont acceptés pour la garderie et l'ALSH.
- Les frais de garde (ALSH et garderie) pour les enfants de moins de 6 ans ouvrent droit à une déduction fiscale. Une attestation peut vous être fournie sur demande.

CHANGEMENT DE SITUATION

En cas de changements de situation en cours d'année (déménagement, séparation, planning...), pensez à avertir la mairie et/ou le personnel d'animation.